



Conseil économique et social

Distr. générale
29 mars 2018
Français
Original : anglais

Forum des Nations Unies sur les forêts

Treizième session

7-11 mai 2018

Point 3 a) de l'ordre du jour provisoire*

Mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) : concertation sur les priorités thématiques et opérationnelles, les mesures prioritaires et les ressources nécessaires pour la période 2017-2018, compte tenu du cycle d'examen du Forum politique de haut niveau pour le développement durable pendant cette période et du thème de la Journée internationale des forêts

Lettre datée du 15 mars 2018, adressée au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies par le Représentant permanent du Canada

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le rapport de synthèse des coprésidents de la conférence internationale intitulée « Travaillons avec les divers secteurs pour arrêter la déforestation et étendre les superficies forestières : de l'aspiration à l'action », qui s'est tenue au siège de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture à Rome du 20 au 22 février 2018.

Organisée par le Partenariat de collaboration sur les forêts, cette conférence était une initiative conjointe des 14 membres du Partenariat et visait à apporter une contribution, par l'intermédiaire du Forum des Nations Unies sur les forêts à sa treizième session, à l'examen de l'objectif de développement durable 15 par le Forum politique de haut niveau pour le développement durable. Elle était coparrainée par les Gouvernements allemand, autrichien, canadien et néerlandais, ainsi que par l'Union européenne. Elle a réuni quelque 300 experts issus de 65 pays et de 39 organisations, mécanismes et instruments internationaux, régionaux et non gouvernementaux, ainsi que des grands groupes.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir inclure le rapport ci-joint dans la documentation officielle de la treizième session du Forum des Nations Unies sur les forêts, qui se tiendra du 7 au 11 mai 2018.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) Marc-André **Blanchard**

* E/CN.18/2018/1.



Annexe à la lettre datée du 15 mars 2015 adressée au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies par le Représentant permanent du Canada auprès de l'Organisation

Rapport de synthèse des coprésidents* sur les travaux de la conférence internationale intitulée « Travaillons avec les divers secteurs pour arrêter la déforestation et étendre les superficies forestières : de l'aspiration à l'action »

Une initiative conjointe du Partenariat de collaboration sur les forêts

I. Principaux messages adressés au Forum des Nations Unies sur les forêts à sa treizième session et au Forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2018 : Mesures à prendre pour atteindre l'objectif de développement durable 15.2 et l'objectif d'ensemble relatif aux forêts 1.1

- **Mesures urgentes.** Pour atteindre l'objectif de développement durable 15 et, en particulier, mettre un terme à la déforestation et restaurer les forêts dégradées d'ici à 2020, il est urgent de prendre dès maintenant les mesures voulues. Des bonnes pratiques et des outils sont disponibles à cette fin, mais il importe de les utiliser plus systématiquement et d'accélérer les progrès.
- **Promouvoir des chaînes de valeur durables.** L'agriculture durable a besoin de forêts saines et productives. Il faut promouvoir et généraliser dans l'agriculture et le secteur forestier des chaînes de valeur légales, inclusives et durables qui permettent de lutter contre la déforestation et la dégradation des forêts, en mettant en place des mesures d'incitation positive au profit des entreprises et des petits producteurs. Il est crucial d'invoquer la responsabilité des entreprises si l'on veut réaliser le zéro déforestation.
- **Autonomiser les jeunes et faciliter l'investissement.** Il importe de donner à la société civile, et en particulier aux jeunes, les moyens de devenir des agents de changement dans la perspective d'une pleine valorisation des forêts et en vue de mettre un terme à la déforestation et de l'inverser. Il faut exhorter les gouvernements à promouvoir l'agriculture durable et la gestion durable des forêts en adoptant des politiques cohérentes, en créant un cadre favorable et en facilitant l'investissement et le financement dans ces domaines.
- **Renforcer les compétences et l'éducation.** Pour mettre fin à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et étendre le couvert forestier, il importe de développer les compétences techniques et commerciales des petits producteurs, d'améliorer la formation aux sciences forestières à tous les niveaux et de faire l'éducation des consommateurs.

* Muhammad Shahrul Ikram Yaakob, Président de la treizième session du Forum des Nations Unies sur les forêts et Ambassadeur et Représentant permanent de la Malaisie auprès de l'Organisation des Nations Unies, et Hiroto Mitsugi, Président du Partenariat de collaboration sur les forêts et Sous-Directeur général du Département des forêts de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.

II. Objectifs de la conférence, cérémonie d'ouverture et exposés thématiques¹

La Conférence a réuni quelque 300 participants appartenant ou non au secteur forestier, en vue de déterminer les mesures à prendre d'urgence pour réaliser les deux objectifs d'ensemble suivants du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030)² :

- D'ici à 2020, promouvoir la gestion durable de tous les types de forêt, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître nettement le boisement et le reboisement au niveau mondial (objectif de développement durable 15.2) ;
- D'ici à 2030, accroître la zone forestière de 3 % à l'échelle mondiale³ (objectif d'ensemble 1.1 du plan stratégique sur les forêts).

Les débats de la conférence étaient axés sur l'avenir et sur la recherche de solutions basées sur les bonnes pratiques, l'expérience acquise par certains pays et divers exemples de projets ayant réussi. Le rapport de synthèse des coprésidents sera soumis au Forum des Nations Unies sur les forêts à sa treizième session (7-11 mai 2018), pour examen et transmission au Forum politique de haut niveau pour le développement durable (9-18 juillet 2018) au cours duquel seront examinés, entre autres questions, les progrès accomplis au niveau mondial dans la réalisation de l'objectif de développement durable 15⁴.

Au cours de la cérémonie d'ouverture, les orateurs ont souligné l'urgence de mettre fin à la déforestation puisqu'il ne restait que 22 mois avant l'échéance de 2020 retenue pour l'objectif de développement durable 15.2. Ils ont noté que le plan stratégique des Nations Unies sur les forêts constituait un véritable cadre dans lequel inscrire l'action mondiale pour les forêts et que l'objectif visant à étendre le couvert forestier de 3 % à l'échelle mondiale d'ici à 2030 était réaliste. Les bienfaits de l'arrêt de la déforestation et de l'extension du couvert forestier ont été cités dans le contexte de l'initiative africaine de la Grande Muraille verte pour le Sahara et le Sahel.

Les exposés introductifs sur le thème « Planter le décor » ont souligné l'importance de :

- Reconnaître et propager le lien fondamental qui existe entre les forêts et les changements climatiques. Les forêts et les sols, grâce à leurs émissions négatives, sont le moyen le plus sûr et le plus efficace de contribuer à la réalisation des objectifs de la lutte contre les changements climatiques. Toutefois, du point de vue de la perte de carbone, la dégradation des forêts est plus grave encore que la déforestation ;
- Adopter une approche globale visant simultanément à mettre d'urgence un terme à la déforestation (y compris la perte de forêts primaires), lutter contre la dégradation des forêts, restaurer les terres dégradées, étendre le couvert forestier et communiquer les bienfaits qu'apportent les arbres hors forêt ;

¹ Les documents de la Conférence peuvent être consultés en anglais à l'adresse <http://www.cpfweb.org/93859/en/>.

² Les participants venaient de plus de 65 pays et représentaient 69 organisations internationales et régionales, organismes du secteur privé et organisations de la société civile.

³ Par rapport à l'Évaluation des ressources forestières mondiales 2015.

⁴ Objectif de développement durable 15 : « Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité ».

- Adopter des politiques intégrées, intersectorielles, globales et en phase avec la réalité qui tiennent pleinement compte des motivations individuelles, qui comprennent des campagnes d'information et de sensibilisation, des activités de communication sur les succès remportés et des opérations de mobilisation du capital social, du secteur privé et des consommateurs, et qui s'appuient sur des instruments d'investissement novateurs.

Les exposés introductifs sur le thème « Vision de la voie à suivre » ont fait valoir que :

- La communauté internationale a la volonté politique, les connaissances et les outils nécessaires pour mettre fin à la déforestation et étendre le couvert forestier, et doit de toute urgence passer à des actions transformatrices et systématiques en faveur de la gestion forestière durable et nouer à cette fin des partenariats à effet catalytique ;
- Les résultats doivent être mesurés à l'aune de cinq critères, à savoir la productivité, la rentabilité, la bonne intendance de l'environnement, la bonne gouvernance ou bonne gestion, et l'inclusion sociale ;
- Il faut donner aux jeunes les moyens d'agir, de se former et de s'organiser afin qu'ils puissent promouvoir et faciliter les changements collectifs nécessaires pour mettre fin à la déforestation et étendre le couvert forestier, étant entendu que les politiques en la matière doivent être intergénérationnelles et intersectorielles.

III. Points essentiels et conclusions des débats thématiques

La conférence a porté sur quatre thèmes transversaux dont il faut impérativement tenir compte si l'on entend mettre fin à la déforestation et étendre le couvert forestier, à savoir : a) les méthodes de gestion intégrée des paysages dans le contexte des changements climatiques ; b) les produits de base et les chaînes de valeur durables ; c) les politiques et les modes de gouvernance respectueux des forêts ; d) les instruments novateurs susceptibles d'accélérer les progrès : financement, technologies et recherche. Les points essentiels et les conclusions des débats sur ces thèmes sont résumés ci-après.

Thème 1 : Les méthodes de gestion intégrée des paysages dans le contexte des changements climatiques

L'échelle du paysage est un moyen d'envisager l'occupation des sols et la gestion des ressources naturelles de façon intégrée, participative et transparente, et de déterminer quels sont les changements à effectuer pour maximiser les avantages que la société pourra en tirer sur le long terme et pour favoriser la résilience et l'adaptation aux changements climatiques.

A. Gestion intégrée des paysages, gestion durable des forêts et restauration des paysages

Les méthodes de gestion intégrée des paysages sont axées sur les populations, les communautés et les écosystèmes considérés à l'échelle du paysage. Elles permettent de contrer les facteurs contribuant à la déforestation et à la dégradation des terres et des forêts et favorisent une gestion durable des forêts tout en facilitant la réalisation d'objectifs économiques, sociaux et environnementaux. Les problèmes de concurrence entre la forêt et l'agriculture pour l'utilisation des terres, en particulier, peuvent être réglés plus facilement si l'on examine les besoins des populations en matière de forêts, d'arbres, d'eau et d'agriculture dans leur ensemble et à l'échelle du

paysage. La restauration des forêts et des paysages est un mode d'aménagement intégré du territoire qui consiste à reconstituer les ressources naturelles en vue d'améliorer les moyens de subsistance de la population.

La voie à suivre

Les enseignements tirés de l'expérience des pays montrent que, pour élaborer et exécuter des stratégies efficaces de gestion intégrée des paysages, y compris du point de vue de la gestion durable des forêts et de la restauration des paysages, il importe de :

- Comprendre : a) le rôle des ressources naturelles, leur contribution à la vie des populations et le fonctionnement des processus naturels qui sous-tendent le bien-être et les activités des communautés ; b) le rôle de la culture et les priorités respectives des femmes et des hommes ; c) le contexte juridique et juridictionnel ;
- Mobiliser toutes les parties prenantes et leur donner voix au chapitre, en particulier les peuples autochtones, les femmes et les jeunes, et organiser des initiatives multipartites pour répondre à la diversité des vues et des intérêts, régler ou atténuer les conflits et trouver des solutions de compromis ;
- Protéger les droits des usagers de la terre, y compris les droits fonciers et l'accès aux ressources ;
- Offrir aux petits exploitants et aux agriculteurs des incitations financières et autres, y compris de nouveaux moyens de subsistance, qui soient pour eux une source de revenus et un moyen équitable de redistribution des avantages ;
- Répertorier les avantages tirés des chaînes de valeur production et identifier les bénéficiaires de ces avantages.

B. Agroforesterie et systèmes sylvo-pastoraux

Il est possible d'améliorer la productivité et la résilience agricoles, la sécurité alimentaire, la biodiversité et les revenus des petits exploitants grâce à des systèmes de production agricole diversifiés qui intègrent les arbres, les cultures et l'élevage à l'intérieur d'un même paysage au moyen de systèmes agroforestiers et sylvo-pastoraux bien conçus et adaptés aux conditions locales.

La voie à suivre

Il est urgent de perfectionner et généraliser les systèmes éprouvés qui permettent d'intégrer les arbres et la forêt dans l'agriculture, l'élevage et la pisciculture. L'expérience de plusieurs régions a montré que :

- Pour développer l'agroforesterie, il faut déployer, simultanément et en fonction de chaque contexte, des innovations technologiques, commerciales et politiques qui conduisent à un changement des pratiques agricoles établies, compensent le délai entre l'investissement dans les arbres et le retour sur cet investissement, et sécurisent les droits fonciers sur la terre et sur les arbres ;
- Les chercheurs et les conseillers agricoles devraient collaborer étroitement avec les agriculteurs et autres parties prenantes pour assurer un transfert efficace des connaissances, en donnant des informations précises sur les coûts et les avantages, par exemple en créant des zones de démonstration des techniques agroforestières ou sylvo-pastorales qui montrent lesquelles de ces techniques sont les plus adaptées à telle ou telle situation géographique ;

- Les indicateurs servant à évaluer les avantages nets que les systèmes agroforestiers apportent aux communautés ne doivent pas se limiter à la productivité, mais inclure également les facteurs environnementaux.

C. Approches durables de la production agricole

La nécessité de nourrir une population mondiale toujours plus nombreuse imposera d'accroître la production agricole de 50 % d'ici à 2050. Pour y parvenir, il faudra recourir à une intensification de l'agriculture durable, avec une utilisation plus rationnelle des terres pour réduire la pression que l'expansion agricole exerce sur les forêts. Les services écosystémiques rendus par les arbres et les forêts, y compris la pollinisation, la préservation de la diversité biologique, la restauration des sols et la protection des sols et des eaux, sont essentiels pour l'agriculture durable.

La voie à suivre

Le succès d'une politique d'intensification de l'agriculture durable dépend entièrement de la volonté et de la capacité des producteurs d'adopter des systèmes intégrés. Il faudra que ces systèmes soient plus rentables, plus productifs et plus résilients que les systèmes actuels ; il faudra autonomiser les femmes rurales ; et il faudra gérer les risques. Tout cela suppose d'organiser de nouvelles formes de collaboration dans le cadre de laquelle :

- Les décideurs devront fixer des objectifs pour l'adoption de systèmes de production agricole durable et mettre en place des mesures d'incitation suffisantes pour convaincre les producteurs d'améliorer leurs pratiques et les consommateurs de privilégier les produits issus de ces pratiques améliorées ;
- Les chercheurs et autres scientifiques seront invités à travailler sur les questions de rentabilité, de productivité, de résilience environnementale et climatique et d'inclusion sociale ;
- Les organisations communautaires et autres mécanismes de collaboration devront convaincre les producteurs de partager leurs connaissances et leur expérience ;
- Le secteur privé devra évaluer le coût et le risque des investissements nécessaires, afin de gérer au mieux la transition vers des systèmes agricoles plus durables.

Une vision commune de l'alimentation et de l'agriculture durables dans le contexte du Programme 2030 pourrait contribuer puissamment et rapidement à changer les mentalités, les politiques et les pratiques de tous les intervenants, y compris la société au sens large. L'un des plus grands défis qu'il faudra relever est celui des subventions agricoles, qui s'élèvent chaque année à 200 milliards de dollars. Il est urgent de revoir ces subventions et de les aligner sur l'objectif visant à mettre fin à la déforestation.

Thème 2 : Des produits de base et des chaînes de valeur durables

Il sera possible de réduire l'impact de la production de produits de base sur les forêts à condition de mobiliser les entreprises, d'améliorer les chaînes de valeur des produits forestiers, de soutenir les petits exploitants et de déployer les outils nécessaires pour valoriser pleinement les forêts.

A. Engagements zéro déforestation pour la production de produits agricoles de base

Quelque 470 entreprises se sont engagées à faire en sorte que, d'ici à 2020, leurs produits agricoles de base (huile de palme, soja, cacao, produits bovins) ne

contribuent plus à la déforestation : c'est le « zéro déforestation ». Beaucoup d'autres n'ont pas encore pris de tels engagements, et ceci en grande partie pour les raisons suivantes : les consommateurs des marchés sensibles à l'écologie ne sont pas prêts à payer les prix plus élevés des produits issus de modes de production durables ; il existe dans le monde plusieurs grands marchés indifférents à l'écologie qui sont prêts à consommer des produits de base non issus de la production durable ; des tierces parties critiquent souvent l'application des engagements pris par les entreprises, ce qui influence l'opinion des consommateurs ; il arrive que l'amélioration des pratiques de production à un endroit donné conduise à transporter les pratiques non durables à un autre endroit ; et il arrive souvent que les entreprises n'aient pas accès aux aides publiques accordées pour mettre fin à la déforestation.

La voie à suivre

Il existe plusieurs moyens de mobiliser davantage d'entreprises et de faire en sorte que celles qui ont déjà pris des engagements les honorent plus rapidement, parmi lesquels les moyens suivants :

- Mener des activités d'information et de sensibilisation des consommateurs afin que leurs décisions d'achat favorisent les produits issus de la production durable ;
- Favoriser une intensification de la production existante de produits de base plutôt que son extension à de nouvelles régions ;
- Renforcer le rôle directeur des pouvoirs publics et améliorer la coordination entre les différents secteurs ainsi que la communication avec le secteur privé, de façon à mettre en place un ensemble cohérent de politiques publiques au service de la production durable ;
- Organiser des financements mixtes, de sorte que tous les acteurs, c'est-à-dire les consommateurs, les producteurs, les administrations et les secteurs concernés, contribuent aux coûts de la durabilité ;
- Renforcer l'utilisation des outils et techniques de traçabilité, comme par exemple les chaînes de blocs, pour rendre les chaînes d'approvisionnement plus transparentes et vérifier que les méthodes de production et de transformation employées étaient durables ;
- Adopter une approche paysagère de l'approvisionnement en produits de base, y compris en organisant des partenariats et des consortiums public-privé pour définir une « norme paysagère » qui aille au-delà de la certification ;
- Encourager les entreprises à adopter des procédures transparentes de passation de marchés et à fournir des informations sur leur application, tout en veillant à ce que leurs produits de base ne contribuent pas à la déforestation du côté de l'offre.

B. Chaînes de valeur des produits forestiers dans la bioéconomie

Des chaînes de valeur des produits forestiers durables, inclusives et diversifiées peuvent accroître la valeur des forêts, promouvoir une exploitation rationnelle des ressources renouvelables et contribuer à une consommation et une production durables en encourageant l'utilisation de ressources forestières renouvelables plutôt que de matériaux et de sources d'énergie non renouvelables.

La voie à suivre

Pour développer et renforcer davantage les chaînes de valeur des produits forestiers dans la bioéconomie, il faudrait :

- Prendre des engagements et fixer des objectifs assortis de délais, aux niveaux national et régional, afin de favoriser davantage la production et la consommation durables de produits forestiers, et en particulier de produits forestiers tropicaux, plutôt que d'autres matériaux non renouvelables, y compris dans le secteur du bâtiment et des travaux publics ;
- Renforcer tout au long de la chaîne d'approvisionnement, depuis les marchés jusqu'à la source, les activités de sensibilisation et d'information qui expliquent l'intérêt des produits forestiers issus de la production durable et les avantages environnementaux, sociaux et économiques qui découlent d'une gestion durable des forêts. Cela facilitera aux fournisseurs, en particulier les fournisseurs de produits forestiers tropicaux, l'accès au crédit et aux marchés ;
- Renforcer les capacités et les compétences afin que les investisseurs du secteur privé puissent recruter du personnel qualifié ;
- Créer des emplois locaux en trouvant des marchés demandeurs de produits à valeur ajoutée qui peuvent être fabriqués au moyen de technologies élémentaires.

C. Renforcement des petits producteurs et de leurs organisations

Collectivement, les petits producteurs constituent le secteur le plus important : les communautés, les peuples autochtones et les petits exploitants gèrent environ un tiers des forêts du monde entier. Améliorer les performances des petits producteurs forestiers et agricoles peut donc grandement contribuer à mettre un terme à la déforestation et à étendre le couvert forestier. Réinvestir dans les communautés les recettes générées par leurs entreprises est un excellent moyen de favoriser le développement rural. De même, par exemple, des organisations de producteurs efficaces peuvent aider les grandes entreprises à honorer leurs engagements zéro déforestation en leur proposant des partenaires dans le cadre de mécanismes de sous-traitance.

La voie à suivre

Les résultats positifs obtenus par des projets qui visaient à renforcer la contribution des petits producteurs aux moyens de subsistance et au développement économique de leur communauté et à consolider leurs organisations ont montré l'importance de :

- Sécuriser les droits fonciers et faciliter l'accès aux financements, à l'assistance technique, à la formation et aux marchés ;
- Renforcer les organisations de producteurs forestiers et agricoles pour que les petits producteurs puissent davantage se faire entendre dans les négociations avec les gouvernements et les grandes sociétés ;
- Adopter une approche englobant l'ensemble de la chaîne de valeur lorsqu'on veut faciliter le développement d'organisations de producteurs forestiers et de producteurs agricoles.

Envisager sérieusement et d'urgence de créer un réseau mondial de facilitation chargé de mieux faire connaître les organisations de petits producteurs forestiers et agricoles. Ce réseau permettrait d'accélérer les progrès en encourageant et en propageant les bonnes pratiques.

D. Comptabiliser la valeur des écosystèmes forestiers

Les forêts constituent une réserve de ressources naturelles qui apporte aux populations, aux entreprises et à la société une longue série d'avantages, y compris des services écosystémiques et d'autres fonctions non marchandes (telles que des avantages associés aux sols, à l'eau, au carbone et à la biodiversité). Il est essentiel d'attribuer une valeur à ces services et à ces fonctions pour faire admettre définitivement la nécessité de mettre un terme à la déforestation et à la dégradation des forêts et d'étendre le couvert forestier. Des programmes de paiement pour services écosystémiques ont été mis en place avec succès à divers niveaux. De nouvelles approches prometteuses voient également le jour. Ce sont des approches basées sur les stocks, qui voient dans les forêts un capital naturel et qui, au-delà des services écosystémiques offerts par celles-ci, s'intéressent aux valeurs forestières « cachées » (la pollinisation, par exemple) et aux valeurs « manquantes » (assurance contre les risques futurs, forêts comme partie intégrante de la nature).

La voie à suivre

Pour étendre et généraliser le déploiement de systèmes de paiement pour services écosystémiques, y compris par la coopération Sud-Sud, il faudra :

- Mettre au point des systèmes de paiement pour services écosystémiques qui soient faciles à utiliser, qui profitent directement aux propriétaires fonciers et autres fournisseurs de services, et qui créent une dynamique sur le terrain ;
- Faire en sorte que ces systèmes soient suffisamment souples pour produire et conserver du capital naturel dans des contextes différents et envisager de leur associer des mesures d'incitation immédiates, une approche ascendante de l'investissement (« bottom-up investments ») et des analyses du cycle de vie ;
- Que les gouvernements prennent des mesures de soutien aux systèmes de paiement pour services écosystémiques en leur affectant des sources de revenus prévisibles (taxe carbone, écotaxes, dispositifs fondés sur le principe de l'utilisateur payeur, redevances à assiette très large prélevées sur les consommateurs, etc.), en instituant des garanties sociales et en soutenant des dispositifs de suivi ;
- Que les gouvernements collaborent avec le secteur privé (avec les concessionnaires de services publics par exemple) pour harmoniser les projets et établir la valeur des services écosystémiques ;
- Expliquer clairement aux acheteurs et aux payeurs de services écosystémiques les avantages que présentent ces systèmes de paiement.

Thème 3 : Politiques et modes de gouvernance respectueux des forêts

Les politiques respectueuses des forêts mettent les dirigeants et les parties prenantes de tous les secteurs (agriculture, énergie, infrastructure, transports, exploitation minière, etc.) au défi de trouver des solutions permettant de réduire au minimum la dégradation des forêts et d'accroître la contribution des forêts à la réalisation des objectifs des autres secteurs. Elles réussissent à transformer le mode de fonctionnement des secteurs, car elles les amènent à trouver des moyens d'obtenir des avantages mutuels et à trouver des solutions pratiques pouvant être appliquées à grande échelle.

A. Coordination des politiques intersectorielles

Il est essentiel que tous les secteurs se coordonnent à tous les niveaux pour mettre au point des politiques respectueuses des forêts qui aident à mettre un terme à la déforestation et à la dégradation des forêts. Il existe de plus en plus d'exemples de politiques et d'initiatives nationales qui intègrent à d'autres secteurs des solutions basées sur la forêt ; parmi ces exemples, on citera les campagnes de boisement visant à réduire l'érosion saisonnière à grande échelle et à lutter contre la désertification tout en contribuant à la sécurité alimentaire et hydrique ; les mesures d'incitation visant à intensifier l'agriculture sur les terres agricoles existantes et à transformer des terres pastorales dégradées en terres agricoles ; l'intégration de la protection des mangroves dans les stratégies nationales de gestion des risques de catastrophe et dans la gestion des pêches ; les stratégies nationales globales sur les changements climatiques et les ressources végétales ; et les études visant à mettre au point des politiques minières respectueuses des forêts qui tiennent compte des effets directs et indirects de l'exploitation minière sur celles-ci.

La voie à suivre

Toute action de systématisation de modèles éprouvés d'élaboration et d'exécution de politiques intersectorielles devrait comprendre des mesures nationales, infranationales et locales visant à :

- Inscrire les objectifs d'une politique de la forêt dans les textes législatifs et réglementaires et les plans de développement ;
- Privilégier les solutions mutuellement avantageuses ainsi que les synergies entre le secteur forestier et les autres secteurs économiques (en plus des arbitrages et compromis) ;
- Associer les ministères de la planification et des finances au processus de coordination des politiques intersectorielles et tenir compte de la valeur économique et sociale des forêts dans la planification du développement et la répartition des crédits ;
- Aider la société civile, en tant que partie indépendante, à régler les divergences d'intérêts au sein des divers secteurs et entre eux en invitant les parties prenantes à intervenir dans les politiques publiques à l'échelle des paysages.

B. Amélioration de la gouvernance foncière

La déforestation est liée à l'insécurité foncière qui règne dans le secteur forestier. L'agriculture de subsistance contribue à la déforestation, en particulier en Afrique, et dans une moindre mesure en Asie et en Amérique latine. Pour mettre fin à la déforestation et à la dégradation des forêts et pour restaurer ces dernières à grande échelle, il est essentiel de sécuriser l'accès à la terre, les droits fonciers et les moyens de subsistance durables des communautés locales et des petits exploitants des paysages boisés. Une législation claire et strictement appliquée qui garantisse les droits fonciers et forestiers est une condition fondamentale d'une bonne gouvernance des forêts et de la légalité dans le secteur forestier.

La voie à suivre

La bonne gouvernance foncière repose sur des processus participatifs et inclusifs, la transparence, la responsabilité et le respect de l'état de droit. Pour répondre à ces conditions, les gouvernements devraient :

- Mettre en place des cadres politiques et juridiques clairs et cohérents, y compris des régimes fonciers, afin de faciliter les activités du secteur privé et de

diversifier et sécuriser les droits fonciers et forestiers des communautés locales⁵ ;

- Mettre au point des stratégies permettant de maximiser les retombées sociales et environnementales positives des investissements, au moyen de mesures tendant notamment à réglementer les changements d'affectation des terres, à garantir la transparence des transactions foncières, à protéger les droits locaux et coutumiers, à faire respecter les garanties et à assurer un suivi ;
- Supprimer les mesures d'incitation à effet pervers qui encouragent la déforestation, et offrir des incitations économiques aux petits exploitants et aux communautés pour qu'ils gèrent les arbres dans les espaces forestiers en suivant des approches intégrées qui renforcent la contribution des forêts à l'agriculture durable et au bien-être social.

C. Importance des instruments relatifs à l'application des réglementations forestières, à la gouvernance et aux échanges commerciaux

L'abattage illégal et le commerce qui y est associé rapportent chaque année entre 30 et 100 milliards de dollars et sont l'une des principales causes de la dégradation des forêts. Les réglementations mises en place du côté de la demande, telles que le *Plan d'action de l'Union européenne relatif à l'application des réglementations forestières, à la gouvernance et aux échanges commerciaux*, ainsi que les accords de partenariat volontaires prévus par ce plan, ont facilité l'adoption de mesures positives qui ont permis d'améliorer la gouvernance dans les pays fournisseurs. La certification volontaire est également un outil précieux, et on estime qu'au moins un tiers de la production de bois rond industriel est certifié par le Forest Stewardship Council ou par le Système de reconnaissance des certifications forestières, quand ce n'est pas par ces deux organismes.

La voie à suivre

Plusieurs des enseignements tirés de l'application du *Plan d'action de l'Union européenne relatif à l'application des réglementations forestières, à la gouvernance et aux échanges commerciaux* peuvent être étendus à d'autres pays que ce genre d'approche intéresse, ainsi qu'à la lutte contre la déforestation entraînée par l'extension de la production de certains produits agricoles de base tels que l'huile de palme, le soja et les produits bovins :

- L'instauration de dialogues multipartites est un élément essentiel du Plan d'action de l'Union européenne relatif à l'application des réglementations forestières, à la gouvernance et aux échanges commerciaux et une condition de son succès. Ces dialogues, qui voient le jour dans le cadre des accords de partenariat volontaires prévus par le plan d'action, deviennent dans certains pays un lieu d'échanges précieux où débattre des problèmes plus larges posés par la déforestation ;
- Pour assurer la survie des forêts naturelles, il faut attribuer à celles-ci une valeur économique qui maintienne leur intégrité écologique, par exemple en favorisant des utilisations non destructrices des ressources, telles que le tourisme ou la production de bois d'œuvre ;

⁵ Les *Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale* adoptées par le Comité de la sécurité alimentaire mondiale constituent une référence importante en la matière.

- La lutte contre la corruption est essentielle, sans quoi même les meilleurs initiatives et systèmes de contrôle de la légalité sont voués à l'échec ;
- Il ne saurait y avoir de contrôle efficace de l'application des lois et règlements si les besoins des populations locales ne sont pas connus et satisfaits.

D. Le rôle des parties prenantes : secteur public, secteur privé, société civile

Les parties prenantes sont issues d'horizons divers : secteur public, secteur privé, domaines d'activité, chaînes de valeur. On trouve parmi les acteurs non gouvernementaux les propriétaires forestiers, les agriculteurs, les petits exploitants, les communautés autochtones et locales, les femmes, les jeunes, ainsi que les entreprises et sociétés agricoles et forestières petites, moyennes ou grandes. Le secteur public, le secteur privé et la société civile, qui ont des rôles différents mais complémentaires à jouer, peuvent se mobiliser comme agents de changement et trouver et mettre en œuvre des moyens de lutter contre la déforestation et la dégradation des forêts.

La voie à suivre

- Responsables de la réglementation des forêts et souvent elles-mêmes propriétaires de vastes zones forestières, les administrations publiques à tous les niveaux ont un rôle directeur à jouer en créant les conditions nécessaires pour que toutes les forêts bénéficient d'une gestion durable et en mobilisant à cette fin les financements et les investissements à long terme voulus. Il s'agit notamment de mettre en place des processus participatifs, inclusifs et transparents qui permettent aux communautés et aux entreprises de prendre part à l'aménagement du territoire et à la prise de décisions ;
- L'agro-industrie doit honorer les engagements qu'elle a pris de faire en sorte que ses modes de production et de transformation des produits de base agricoles atteignent d'ici à 2020 l'objectif de zéro déforestation. Les entreprises qui n'ont pas encore pris de tels engagements devraient les prendre. Les investisseurs en produits de base devraient adopter des modèles économiques écologiquement et socialement responsables, qui assurent la participation des communautés, des producteurs, des distributeurs et des autres acteurs de la chaîne de valeur à l'échelle locale, et qui apportent à chacun des avantages, en lançant par exemple des campagnes d'information et en élaborant en commun avec les intéressés des plans d'utilisation durable des terres détenues par des entreprises⁶ ;
- L'industrie forestière devrait s'assurer que les chaînes de valeur des produits forestiers de base sont légales et durables, y compris en généralisant les certificats de gestion forestière durable et de traçabilité de la chaîne de valeur, et ce en collaboration avec les communautés locales ;
- Les organisations de la société civile peuvent jouer un double rôle de gardien des forêts et d'agent de changement en exigeant des administrations publiques et des entreprises qu'elles rendent compte de leur action. Le monde associatif devrait faire en sorte de peser plus et de se faire entendre davantage en lançant des projets et des plateformes multipartites qui s'attachent à mieux faire comprendre et reconnaître les rôles, les contributions et les intérêts respectifs des acteurs tant hommes que femmes tout au long des chaînes de valeur et dans l'ensemble des entreprises ;

⁶ Les Principes pour un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires, adoptés par le Comité de la sécurité alimentaire mondiale, constitue une référence importante à cet égard.

- Les acteurs des secteurs public et privé devraient tirer pleinement parti du potentiel de la société civile, en particulier des femmes et des jeunes. Les jeunes peuvent faciliter l'action collective, la mobilisation, l'innovation, le renforcement des capacités, le réseautage et la création de partenariats, et offrir une vision à long terme.

Thème 4 : Les instruments novateurs qui permettraient d'accélérer les progrès : financement, technologies et recherche

Des instruments novateurs permettant de réunir les fonds et de mobiliser les compétences techniques et scientifiques nécessaires pour mettre fin à la déforestation et étendre le couvert forestier sont en train d'apparaître dans les secteurs public et privé.

A. Financements publics et privés internationaux

Les financements publics internationaux consacrés aux forêts, qui s'élèvent à environ 1 milliard de dollars chaque année, tiennent une place prépondérante dans le financement de la gestion durable des forêts et des terres, en particulier parce qu'ils servent d'amorce à des investissements privés beaucoup plus importants. La production et le commerce des produits de base agricoles et du bois d'œuvre, qui bénéficient d'investissements annuels d'environ 150 milliards de dollars, sont des secteurs particulièrement prisés des investisseurs. Il existe également des possibilités de mobiliser des fonds destinés à la lutte contre les changements climatiques. Au niveau mondial, 25 % des émissions de gaz à effet de serre sont imputables à l'utilisation des terres et à l'évolution du couvert forestier ; or ces deux facteurs ne reçoivent que 2 % des fonds disponibles aux fins d'atténuation des effets des changements climatiques. En réorientant systématiquement les capitaux publics et privés vers un meilleur équilibre entre l'augmentation de la production agricole et des revenus des petits exploitants agricoles d'une part et l'impératif de réduction des émissions et de conservation des forêts et de la biodiversité d'autre part, on pourrait dégager des fonds supplémentaires importants pour l'entretien et la gestion durable des forêts.

La voie à suivre

Des exemples de financements mixtes public-privé novateurs au service d'une production de produits de base respectueuse des forêts existent déjà ou sont en train de voir le jour à divers niveaux (« un financement mixte pour un développement mixte »). Il faudrait étudier les moyens de reproduire et propager les modèles suivants :

- Certaines banques privées qui ont une clientèle spécialisée dans les produits de base agricoles accordent des prêts privilégiant les pratiques durables d'utilisation des sols, en finançant par exemple des projets qui valorisent la forêt grâce à des activités de protection et de reboisement ou à des systèmes intégrés agro-sylvo-pastoraux. Ces capitaux privés sont complétés par de modestes financements publics à taux réduit qui permettent d'allonger les délais de remboursement et de réduire les risques commerciaux. Les petits exploitants peuvent entrer dans des chaînes d'approvisionnement officielles au moyen de plateformes numériques ou en se constituant en coopératives, ce qui peut les aider à accéder au crédit ;
- Des donateurs bilatéraux étudient la possibilité d'utiliser des capitaux provenant de fonds consacrés au climat comme un levier pour stimuler les investissements privés visant à lutter contre les émissions de gaz à effet de serre en provenance des forêts, de l'agriculture et d'autres utilisations des terres. Il pourrait s'agir

par exemple de fixer un prix plancher pour le carbone, de mettre au point des titres obligataires liés aux forêts, de réduire les risques d'investissement ou d'obtenir des financements sous forme de dettes subordonnées ;

- En tout état de cause, une plus grande transparence de la production et de la transformation des produits de base agricoles devrait amener les consommateurs à se tourner davantage vers les produits issus de modes de production durables ;
- Comme le prévoit l'Accord de Paris, les versements liés aux résultats sont un élément fondamental de l'action menée pour réduire les émissions résultant de la déforestation et de la dégradation des forêts et pour assurer la conservation, la gestion durable des forêts et l'accroissement des stocks de carbone forestiers dans les pays en développement. Un programme pilote de versements liés aux résultats des activités de réduction des émissions résultant de la déforestation et de la dégradation des forêts dans les pays en développement est en cours d'exécution et donnera d'utiles renseignements sur la mise en oeuvre de cadres de financement efficaces aux niveaux national et international aux fins de la conservation, de la gestion durable des forêts et de l'accroissement des stocks de carbone forestiers.

B. Mobilisation de financements nationaux

Les financements publics nationaux peuvent également jouer un rôle crucial en complétant l'aide publique au développement, en finançant des activités forestières axées sur les avantages sociaux et environnementaux et en aidant à mobiliser des capitaux privés pour les forêts. Parmi les moyens concrets et novateurs de mobilisation de financements nationaux, on peut citer les systèmes de paiement pour services écosystémiques, la compensation obligatoire par les entreprises de leurs atteintes à la biodiversité et les partenariats public-privé à divers niveaux. Des études menées sur la réduction des émissions résultant de la déforestation et de la dégradation des forêts et sur le rôle de la conservation, de la gestion durable des forêts et de l'accroissement des stocks de carbone forestier dans les pays en développement ont montré que l'essentiel des investissements publics qui sont faits au niveau national concernent l'agriculture, et que ces investissements peuvent avoir un effet préjudiciable sur les forêts, d'où la nécessité de mieux harmoniser l'investissement public et l'investissement privé.

La voie à suivre

Les mesures ci-après devraient faciliter la captation de sources de financement nationaux durables :

- Diffuser largement et généraliser des modèles économiques éprouvés. Par exemple, des organismes publics collaborent avec des banques nationales pour accorder à des petits producteurs et distributeurs de produits de base des prêts et des crédits assortis d'une assistance technique, d'actions de formation et de lignes de crédit adaptées à leurs besoins. L'accès à des crédits à taux d'intérêts préférentiels et à des garanties de prêts peut améliorer encore ces modèles ;
- Mettre en place des cadres clairs et cohérents pour éliminer les subventions et autres mesures d'incitation qui peuvent avoir des effets pervers ;
- Adopter une vision commune à long terme pour les processus à inscrire dans la durée, en particulier les partenariats public-privé et la coopération multisectorielle ;
- Adopter, aux échelons juridictionnel et/ou paysager, en collaboration avec plusieurs partenaires d'investissement, y compris des entreprises du secteur

privé et des petits producteurs, des approches intégrées qui concilient la protection et la conservation des forêts et la production de produits de base ;

- Adopter des directives qui invitent clairement les chaînes d’approvisionnement et les cadres nationaux d’investissement à évaluer l’impact sur les forêts des fonds nationaux investis dans l’agriculture.

C. Les nouvelles technologies au service du suivi de l’utilisation des terres

Les nouvelles technologies sont un moteur potentiel de changement car grâce à elles, de plus en plus d’informations sont disponibles gratuitement et facilement accessibles. La télédétection en particulier permet aujourd’hui de mener des analyses de plus en plus fines de l’évolution des paysages au fil du temps. Les drones permettent quant à eux de procéder rapidement à des études localisées. Des projets visant à mettre au point des technologies permettant de traiter de vastes quantités de données sont en cours. Par exemple, la plateforme en nuage SEPAL permet aux pays d’accéder à des données d’observation de la Terre sans se heurter à des problèmes de traitement des informations ou de puissance de calcul. Une série de modules de formation accessibles en ligne facilite le développement des compétences dans ce domaine.

La voie à suivre

Les enseignements récemment tirés de l’application des nouvelles technologies au suivi de l’utilisation des terres ont montré que ce suivi pouvait être encore amélioré, notamment :

- En utilisant les résultats de la télédétection (par exemple sous forme de cartes et de graphiques) pour envoyer un message fort aux décideurs sur la nature et l’étendue de la déforestation et de la dégradation des terres, et pour suivre les progrès accomplis par rapport aux indicateurs verts ;
- En fournissant des données pouvant être auditées aux fins de la comptabilité du capital naturel, discipline qui promet de contribuer puissamment à faire évoluer les comportements du secteur privé. Il faudra concevoir pour cela des protocoles solides, adaptés à chaque région et basés sur des données scientifiques et sur des informations fiables et à jour.

D. Science et recherche

La science a un rôle majeur à jouer dans l’élaboration des politiques visant à lutter contre les facteurs complexes qui contribuent à la déforestation et à la dégradation des forêts. Par exemple, elle peut aider à mieux comprendre les causes profondes de la déforestation, notamment la pression démographique et l’augmentation de la demande alimentaire mondiale. La recherche a permis d’acquérir de nombreuses connaissances techniques et transformatrices, qui peuvent être transférées et diffusées à grande échelle pour avoir un impact plus important.

La voie à suivre

Pour tirer pleinement parti de la science et de la recherche et mettre plus rapidement fin à la déforestation, restaurer les paysages dégradés et étendre plus rapidement le couvert forestier, il faudrait :

- Mettre en place des plateformes d’échanges entre le monde scientifique, les décideurs, le secteur privé et les autres parties prenantes afin de les aider à mieux se comprendre, d’aligner les priorités de la recherche sur les besoins des parties intéressées et de leur donner les moyens pratiques d’élaborer des politiques et

des cadres d'exécution relatifs aux forêts qui reposent sur des données factuelles ;

- Promouvoir une collaboration novatrice, y compris la collaboration scientifique internationale et interdisciplinaire et l'intégration des connaissances scientifiques à d'autres types de connaissances, pour créer des solutions et des politiques adaptées à chaque contexte ;
- Diffuser largement les bonnes pratiques et les techniques qui réussissent à concilier utilisation durable et productive de la forêt et utilisation durable et productive des terres agricoles.

Les chercheurs ont également un rôle essentiel à jouer en diffusant des messages clairs et convaincants sur la nécessité de mettre fin de toute urgence à la déforestation et à la dégradation des forêts. Une bonne partie des informations nécessaires sont disponibles, encore faut-il les communiquer de façon plus efficace à un public plus vaste.

Annexe

Message des jeunes au Forum des Nations Unies sur les forêts^a à sa treizième session

Mobiliser le potentiel des jeunes pour mettre fin à la déforestation

Malgré la diversité des parties prenantes que nous représentons – urbaines ou rurales, scolarisées ou non, privilégiées ou défavorisées –, nous, les jeunes, avons tous le même intérêt vital à garantir pour l’avenir une utilisation durable des paysages à l’échelle de la planète, et nous sommes prêts à œuvrer en ce sens dans tous les secteurs d’activité et à transformer nos aspirations en actions.

Message principal. Nous proclamons qu’il est temps de réaliser que les jeunes sont de précieux partenaires et agents de changement qui peuvent aider à mettre fin à la déforestation, en particulier en organisant des actions collectives, en renforçant les capacités et en diffusant ce message dans le grand public.

Nous, les jeunes :

a) Nous considérons que le moment est venu de nous inclure dans les dialogues politiques, les débats techniques et la prise de décisions, à tous les niveaux. Il est essentiel de nous donner voix au chapitre non seulement pour lutter contre la déforestation, mais aussi pour faire progresser le plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) et le Programme 2030 ;

b) Nous avons prouvé que nous savons joindre le geste à la parole en élaborant le plan de travail 2018-2022 du grand groupe des enfants et des jeunes du Forum des Nations Unies sur les forêts ;

c) Nous considérons qu’une représentation respectueuse de la diversité sous le rapport du genre, de l’origine ethnique et de l’âge est fondamentale pour atteindre les objectifs communs à tous, et nous demanderons d’être inclus dans les panels des conférences et parmi les décideurs ;

d) Nous saisissons résolument cette occasion de rejoindre le mouvement déjà engagé et de changer le cours des choses, mais nous tenons à rappeler que le plan de travail du grand groupe des enfants et des jeunes, et plus généralement la volonté de changement des jeunes, ne pourront se concrétiser pleinement sans l’appui financier et institutionnel de l’État et du secteur privé ;

e) Nous sommes prêts à prendre des risques, à passer au stade de l’action et à relever les défis de l’avenir.

f) Nous savons que nous ne pouvons agir seuls et sommes prêts à lancer une dynamique intergénérationnelle aux côtés des gouvernements, des entreprises et de la

^a Ce message est issu d’une session intersectorielle de la jeunesse tenue le 19 février 2018 au siège de l’Organisation des Nations Unies pour l’alimentation et l’agriculture, en partenariat avec l’Association internationale des étudiants en foresterie, le Forum mondial sur les paysages et le Partenariat de collaboration sur les forêts. Dans le cadre de cette session, organisée par les jeunes pour les jeunes, des formations ont été données sur les questions de genre et sur l’approche paysagère, et des consultations ont été tenues pour élaborer le plan de travail 2018-2022 du grand groupe des enfants et des jeunes, dans la perspective du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030). Cinquante représentants de la jeunesse ont pris des mesures décisives et élaboré une formation en ligne d’une durée de cinq jours qui a permis de diffuser les principales conclusions de la conférence auprès de plus de 30 000 personnes.

société civile en soutien au plan stratégique des Nations Unies sur les forêts et du Programme 2030.

De quoi les jeunes ont-ils besoin pour réussir ?

- La situation est urgente : les jeunes sont prêts à prendre les devants.
 - Nous devons être représentés dès le départ dans les comités directeurs chargés de planifier des réunions et des ateliers.
 - Pour atteindre les objectifs de son plan de travail d'ici à 2022, le grand groupe des enfants et des jeunes doit pouvoir compter non seulement sur un appui financier et institutionnel, mais encore sur des encouragements exprimés publiquement.
 - Nous devons pouvoir nous approprier les projets que nous entreprenons en faveur du changement et en assumer toute la responsabilité budgétaire.
 - Nous devons être suffisamment représentés dans les panels de conférences dans le monde entier ; nous appelons tous les futurs panels sur les forêts à réserver une place à un jeune de moins de 35 ans qui pourra apporter des idées neuves et progressistes.
 - Les organisations, les entreprises et les gouvernements doivent accorder à leurs jeunes employés les congés et le soutien financier dont ils ont besoin pour participer à des réunions, des ateliers et d'autres événements visant à faire progresser notre cause collective.
 - Faites confiance à nos compétences, à notre intelligence et à notre volonté de réussir.
-